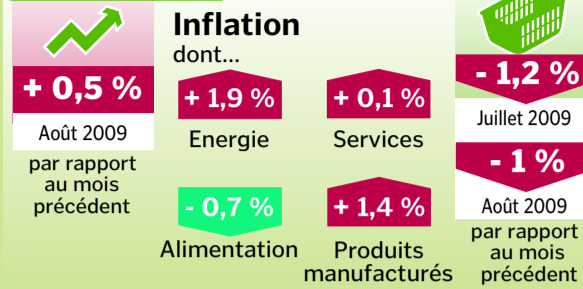


Zoom

413 000

C'est le nombre de faux billets qui ont été retirés de la circulation par la Banque centrale européenne (BCE) au cours du premier semestre 2009, soit 17 % de plus que le semestre précédent. Près de la moitié de ces faux billets sont des coupures de 20 euros.

Consommer



Consommation des ménages

La consommation des ménages en produits manufacturés a diminué en juillet de 1,2 % et en août de 1 %. Une baisse qui s'explique en particulier par le recul des biens durables de 1,7 % en juillet et de 0,7 % en août. Les achats en automobiles par exemple ont chuté de 3,9 % en juillet et 1,2 % en août. Les biens d'équipement du logement sont restés, eux, quasiment stables (+ 0,2 % en juillet et - 0,2 % en août).



Pouvoir d'achat

Prix du chariot test du « Parisien » et « Aujourd'hui en France » *

71,71 € (Paris) + 3,23 %	70,08 € (province) - 5,73 % * relevé du 23 sept.
---------------------------------------	--

+ 1,31 %
en variation
annuelle
117,59

**Indice
des loyers**
au 2^e trimestre
2009



Prothèses dentaires : vers la fin des abus

Fini le tarif global et opaque ! Désormais la facturation des prothèses est soumise à de nouvelles règles distinguant d'une part les soins, de l'autre l'appareillage. Une réforme qui devrait contribuer à réduire la note des patients.

REPÈRES

- **6 millions** de prothèses dentaires posées chaque année en France.
- **6,6 milliards** d'euros : chiffre d'affaires annuel.
- **30 % environ** : pourcentage de prothèses importées de l'étranger (notamment Chine, Madagascar, Maroc).
- **Deux tiers** des revenus des 35 000 dentistes français proviennent des prothèses.
- **De 35 euros à 250 euros** : prix d'une couronne céramic-métal.
- **750 euros** : prix moyen de facturation d'une prothèse chez un dentiste libéral, 455 euros dans les centres dentaires, selon la Mutualité française.
- **75,25 euros** : montant maximum du remboursement d'une couronne par la Sécurité sociale.
- **Les complémentaires** santé remboursent en moyenne entre une et quatre fois le tarif remboursé par la Sécu.

DOSSIER RÉALISÉ PAR DANIEL ROSENWEG

DÉPUIS le mois de juin, les dentistes ne desserrent pas les dents. Ils n'apprécient toujours pas le vote d'un amendement à la loi HPST (hôpital patient santé territoire) leur faisant obligation de distinguer le prix des soins et le prix d'achat des prothèses dentaires. Si tous les actes de prothèses sont concernés par ce texte (audio, articulaires, visuelles...), c'est la chirurgie dentaire qui, avec un marché de 6,6 milliards d'euros, est la plus touchée par cette nouvelle réglementation.

L'occasion de faire jouer la concurrence

Depuis la rentrée, opposants et partisans du texte attendaient du ministère de la Santé la publication d'un décret d'application. Les services de Roselyne Bachelot viennent tout juste de mettre fin au suspense : « Il n'y aura pas de décret, le texte est d'ores et déjà applicable. » Tout prothésiste doit dorénavant jouer la transparence sous peine de poursuites et distinguer sur le devis et la facture le tarif des soins, le prix d'achat de la prothèse ainsi que son origine géographique. Une occasion historique pour les patients de faire jouer la concurrence, de choisir leurs



LP/Humberto DE OLIVEIRA

Tout prothésiste doit dorénavant distinguer sur le devis et la facture le tarif des soins, le prix d'achat de la prothèse ainsi que son origine géographique.

prothèses en toute transparence, et de réduire leurs factures jamais anodines.

C'est la mondialisation qui a changé la donne : bon nombre de praticiens font dorénavant réaliser leurs prothèses dentaires à très bon prix auprès de laboratoires installés en Asie, au Maghreb et à Madagascar, sans répercuter l'avantage au patient, ni l'informer sur l'origine du produit. « Chacun a le droit de savoir d'où vient l'objet qu'il va porter en lui, justifiait lors du vote la sénatrice auteur de l'amendement, Sylvie

Desmarescaux. Et il n'est pas normal qu'un dentiste facture 200 ou 300 euros un appareil acheté 40 ou 60 euros à l'étranger. La prothèse ne doit pas servir à revaloriser leurs honoraires. » Ce texte était d'autant plus attendu par les associations de consommateurs que les produits importés ne sont pas tous de même qualité. Une étude de l'UFC-Que Choisir a révélé en effet que les prothèses venues de l'étranger se situent aux deux extrémités de l'échelle de qualité, offrant le meilleur comme le pire.

De l'étranger vient le pire et le meilleur

Les prothèses fabriquées hors de France ne sont pas forcément de mauvaise qualité, mais les moins chères viennent de l'étranger et leur qualité est médiocre. C'est ce qui ressort de la première enquête qualitative réalisée sur des prothèses dentaires. Initiée par l'UFC-Que Choisir, et publiée dans le numéro de mai de son mensuel, elle a brisé quelques idées reçues. Classées selon 9 critères (harmonie des teintes avec les autres dents, sculpture, traçabilité, qualité de l'armature, présence de plomb...), 9 couronnes « céramo-métalliques » ont été testées, 3 sont françaises, les autres viennent d'Asie, du Maroc ou de Madagascar. Les prix varient de 37,50 euros à 129 euros. La mieux notée (15,6/20) est réalisée... en Asie par le laboratoire Prottilab et coûte 64 euros. Les françaises, qui sont les plus chères (de 105 à 129 euros), sont classées 2^e, 3^e et 5^e. Dans l'une d'elles, le niveau de plomb est jugé « mauvais ». Mais les trois moins chères sont aussi les plus mal notées : 10,7/20 au mieux et même 4/20 pour le 1^{er} prix du laboratoire Smile2you à 39,50 euros, dont la quantité de plomb est jugée excessive. Enfin, l'association démontrait, document à l'appui, qu'une prothèse annoncée fabriquée en France, avait en fait été réalisée au Maroc.

L'AVIS DE ...

► **Jean-Claude MICHEL**, président de la Confédération nationale des syndicats dentaires

« Cela va créer de la suspicion »

LA CONFÉDÉRATION nationale des syndicats dentaires (CNSD) regroupe 15 500 des 35 000 chirurgiens-dentistes français. C'est leur premier syndicat et il a mené bataille contre le vote du texte. En vain.

Que pensez-vous de l'amendement ?

La traçabilité : oui. Afficher le prix : non. Cela fait dix ans que cette affaire dure. Déjà Claude Evin pensait qu'une bonne information du patient passait par le prix des prothèses. On lui a montré que ça n'avait pour effet que de créer de la suspicion.

Pourquoi refuser la transparence des prix ?

C'est comme si on demandait au boulanger le prix d'achat de sa farine. Le coût de la prothèse n'est

qu'une petite partie du coût total, entre 10 et 20 %. Si on indique le prix, les gens vont commencer à vouloir discuter, il faudra expliquer... Et pourquoi ne pas donner aussi le coût du diagnostic, de l'empreinte, de la pose, du suivi, de la responsabilité, les charges du cabinet... Les patients n'y comprendront plus rien.

Comment les dentistes peuvent-ils être sûrs de la qualité des produits ?

D'abord, rien n'empêche un dentiste de faire fabriquer ses prothèses à l'étranger, mais dans ce cas il est normal qu'il en informe son patient. Quant aux produits achetés en France, les laboratoires, les prothésistes qui nous fournissent accompagnent chaque pièce d'une fiche de traçabilité qui permet

de connaître le lieu de fabrication. Mais ça n'est pas parce qu'elle est fabriquée à l'étranger qu'une prothèse est de mauvaise qualité, le test de Que-Choisir le prouve.

Et les risques liés au plomb, par exemple ?

Il faut arrêter avec ça ! Quand on veut teinter des dents pour qu'elles paraissent naturelles, il n'y a que l'oxyde de plomb ou d'aluminium qui est ensuite chauffé à 1 600 degrés. A cette température, le plomb n'est plus dangereux. Vous savez, les dentistes ne sont pas des empoisonneurs.



DR.